

VENDEE EAU

COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024

PREAMBULE :

- Désignation du secrétaire de séance (**Délibération n°2024VEE02CS01**)
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 14 mars 2024 (**Délibération n°2024VEE02CS02**)
- Information sur les décisions administratives prises dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité Syndical (**Délibération n°2024VEE02CS03**)
- Information sur les délibérations du Bureau dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité Syndical (**Délibération n°2024VEE02CS04**)

FINANCES :

BUDGET EAU POTABLE :

- Compte Administratif 2023 – Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS05**)
- Compte de Gestion 2023 - Approbation (**Délibération n°2024VEE01CS06**)
- Affectation du résultat d'exploitation du Compte Administratif 2023 – Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS07**)
- Budget Primitif 2024 – Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS08**)
- Constitution de provisions – Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS09**)
- Autorisations de programme / Crédits de paiement – Modification (**Délibération n°2024VEE02CS10**)

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Compte Administratif 2023 – Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS11**)
- Compte de Gestion 2023 - Approbation (**Délibération n°2024VEE01CS12**)
- Affectation du résultat d'exploitation du Compte Administratif 2023 – Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS13**)
- Budget Primitif 2024 – Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS14**)
- Autorisations de programme / Crédits de paiement (**Délibération n°2024VEE02CS15**)

CONTRATS D'EXPLOITATION :

- Contrat de délégation de service public pour la distribution d'eau potable sur le Secteur Marais Breton et Îles pour la période du 1er janvier 2016 au 31 Décembre 2029 – avenant n°2 - Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS16**)
- Marché d'exploitation du service de production d'eau potable du SIAEP de la Vallée du Jaunay pour la période du 1er janvier 2016 au 31 Décembre 2029 – avenant n°2 - Approbation (**Délibération n°2024VEE02CS17**)
- Exploitation du service de production d'eau potable de Vendée Eau à partir du barrage et de l'usine de production d'eau potable de Moulin Papon – Choix du mode de gestion (**Délibération n°2024VEE02CS18**)

Comité Syndical - Séance

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS01

OBJET : Désignation du secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

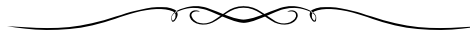
L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS01

OBJET : Désignation du secrétaire de séance

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations".

Cette disposition est transposable aux Comités des Syndicats Mixtes.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne :

- Michel CHAILLOUX

pour assurer la fonction de secrétaire de séance du Comité Syndical du 11 avril 2024.

Le Président
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance
Date de la convocation : 5 avril 2024
Délibération n° 2024VEE02CS02

**OBJET : Approbation du compte-rendu
du Comité Syndical du 14 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS02

OBJET : Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 14 mars 2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux Membres du Comité Syndical de se prononcer sur les termes du compte-rendu du Comité Syndical du 14 mars 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- approuve le compte-rendu du Comité Syndical du 14 mars 2024

Le Président
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS03

OBJET : Information sur les décisions administratives prises dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT	
		Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU	
		Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX	
		Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET	
		Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD	
		Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU	
		Joël BOBINEAU	
		Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER	
		Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonay	2	Christian BOISSINOT	
		Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET	
		Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN	
		Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD	Yannick DAVID
		Anne AUBIN-SICARD	François GILET
		Yannick DAVID	
		Alexandra GABORIAU	
		François GILET	
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Kafia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical Réunion du 11 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS03

OBJET : Information sur les décisions administratives prises dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité Syndical

Conformément à l'article L 5211-10 et L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical par délibération n° 2020VEE02CS06 du 24 septembre 2020, a donné délégation au Président de Vendée Eau pour traiter certaines affaires du Syndicat. Ces délégations sont listées dans la délibération ci-dessus mentionnée.

Monsieur le Président doit rendre compte des attributions qu'il exerce par délégation du Comité Syndical.

Le Comité Syndical prend acte des décisions administratives n° 24.011 à 24.036

Le Président
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS04

OBJET : Information sur les délibérations du Bureau dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLEY
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLEY Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical Réunion du 11 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS04

OBJET : Information sur les délibérations du Bureau dans le cadre des attributions exercées par délégation du Comité Syndical

Conformément à l'article L 5211-10 et 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, par délibération n° 2020VEE02CS07 du 24 Septembre 2020, a donné délégation au Bureau de Vendée Eau pour traiter certaines affaires du Syndicat. Ces délégations sont listées dans la délibération ci-dessus mentionnée.

Monsieur le Président doit rendre compte des délégations exercées par le Bureau par délégation du Comité Syndical.

Depuis le Comité Syndical du 14 mars, 1 réunion de Bureau a eu lieu :

- Le 28 mars 2024

Le Comité Syndical prend acte des délibérations du Bureau.

Le Président
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS05

OBJET : Budget principal « eau potable » Compte Administratif 2023 - Approbation

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS05

**Objet : Budget principal « eau potable »
Compte Administratif 2023 - Approbation**

Approbation du Compte Administratif 2023 dressé par M. Jacky DALLET, Ordonnateur.

Après que Monsieur Jacky DALLET ait quitté la salle, M. Michel BOSSARD, 1er Vice-Président, préside la réunion.

LE COMITE SYNDICAL :

Après s'être fait représenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2023 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Jacky DALLET, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif du budget 2023,

▪ **DECIDE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :**

SUBDIVISIONS	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section exploitation	-	17 060 344.22	103 530 252.64	115 780 768.24	-	4 809 828.62
Section investissement	-	31 140 501.58	75 741 934.85	64 490 834.74	-	42 391 601.69
TOTAUX	-	48 200 845.80	179 272 187.49	180 271 602.98	-	47 201 430.31
RESULTATS	-	48 200 845.80	-	999 415.49	-	47 201 430.31

▪ **APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration 2023 de Vendée Eau soumise à son examen ;**

▪ **ARRETE à la somme totale de 13 433 221.59 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être repris au Budget de l'exercice 2024 ;**

▪ **DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.**

LE PRESIDENT,
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance
Date de la convocation : 5 avril 2024
Délibération n° 2024VEE02CS06

**OBJET : Compte de Gestion 2023 – Approbation -
Budget principal « eau potable »**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

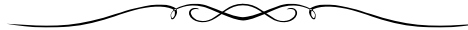
L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS06

OBJET : Compte de Gestion 2023 – Approbation Budget principal « eau potable »

Le Compte de Gestion 2023 du Comptable du Trésor est présenté aux membres du Comité Syndical. Il présente les mêmes montants et résultats que le Compte Administratif 2023 du Budget principal « eau potable ».

Monsieur Le Président soumet le Compte de Gestion 2023, au vote.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le Compte de Gestion 2023 de Vendée Eau présenté par le receveur ;**
- **DONNE POUVOIR au Président pour signer le Compte de Gestion 2023.**

LE PRESIDENT,
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance
Date de la convocation : 5 avril 2024
Délibération n° 2024VEE02CS07

OBJET : Budget principal « eau potable »
Affectation du résultat d'exploitation
du Compte Administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLEY
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLEY Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBault

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS07

OBJET : Budget principal « eau potable » Affectation du résultat d'exploitation du Compte Administratif 2023

Monsieur le PRESIDENT expose que l'excédent d'exploitation du Compte Administratif 2023 tel qu'il vient d'être approuvé est de 17 060 344.22 €.

Il propose que cet excédent soit affecté de la façon suivante :

- 10 500 000.00 € en dotation complémentaire en réserve au 1068 (recettes d'investissement) ;
- 6 560 344.22 € en report en section d'exploitation dans le budget de Vendée Eau 2024 à l'article 002 (recettes d'exploitation).

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation du Compte Administratif 2023 de Vendée Eau dans le budget 2024 de la façon suivante :**

- 10 500 000.00 € en dotation complémentaire en réserve au 1068 (recettes d'investissement) ;
- 6 560 344.22 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 (recettes d'exploitation).

- **AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.**

LE PRESIDENT,
Jacky DALLET

**OBJET : Budget principal « eau potable » –
Budget Primitif 2024 – Approbation**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBault

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS08

**OBJET : Budget principal « eau potable » –
Budget Primitif 2024 – Approbation**

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

VU les articles R.5711-1-1 à R.5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux finances communales,

VU les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'affectation de l'excédent d'exploitation,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-DRCTAAJ/PIFL-107 en date du 28 mars 2019, portant modification des statuts du Syndicat Mixte Vendée Eau,

VU le débat sur le rapport d'orientations budgétaires en Comité Syndical le 14 mars 2024,

VU la délibération n°2024VEE02CS05 du 11 Avril 2024 approuvant le compte administratif 2023,

VU la délibération n°2024VEE02CS07 du 11 Avril 2024 décidant l'affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2023,

VU la proposition de budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ADOPTER le budget primitif du Budget Principal « eau potable » pour 2024 tel qu'il vient de lui être présenté.

LE PRESIDENT,
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS09

OBJET : Constitution de provisions Approbation

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BRIGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS09

OBJET : Constitution de provisions - Approbation

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

L'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 est venu modifier les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations. Il met fin à l'obligation de produire une délibération de l'assemblée délibérante à l'appui de la constitution, de l'ajustement, de la reprise des provisions et dépréciations et, le cas échéant, de leur étalement sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque ou la perte de valeur significative d'un actif.

Toutefois, s'agissant d'un ajustement sur des provisions déjà constituées pour lesquelles le Comité Syndical avait déjà délibéré, Monsieur le Président propose de prendre une nouvelle délibération.

Il rappelle par ailleurs qu'une provision doit impérativement être constituée dans les cas suivants (art. R2321-2 du CGCT) :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au Code de Commerce ;
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la Collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors des trois cas visés ci-dessus, une provision peut être constituée dès l'apparition d'un risque avéré.

Les provisions constituent soit une opération d'ordre semi-budgétaire se traduisant au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation), soit une opération d'ordre budgétaire comprenant au budget à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même montant (la provision).

Le passage d'un régime à un autre reste toujours possible, conformément à l'article R.2321-3 du CGCT, en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante ou une fois par mandat de l'assemblée délibérante.

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le Comité Syndical avait décidé de constituer une provision semi-budgétaire de 1.5 Millions d'euros pour prévenir les risques liés :

- aux factures d'eau impayées ;
- au contentieux de travaux en 1^{ère} instance relatif à la problématique des inox sur l'usine de Finfarine.

Par délibération en date du 30 mars 2023, le Comité Syndical avait décidé d'augmenter la provision semi-budgétaire de 1.55 Millions d'euros pour faire face aux éléments suivants :

- augmentation du stock de factures d'eau impayées ;
- au nouveau contentieux de travaux relatif à la problématique des bétons sur l'usine de Finfarine.
- au regard du nombre de jours déposés sur les comptes épargne-temps (478 au 31 décembre 2021).

Monsieur le Président propose d'augmenter la dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 1,55 Millions d'euros au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;

- 50 000 € au regard du nombre de jours déposés sur les comptes épargne-temps. L'utilisation de ces jours sous forme de congés ne dispense pas de la constitution d'une provision, dès lors qu'ils représentent un coût à supporter ;
- 1 500 000 € pour un nouveau contentieux de travaux sur l'usine de Finfarine concernant les bétons.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'AUGMENTER la dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant de 1,55 Millions d'euros au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.**

LE PRESIDENT,
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance
Date de la convocation : 5 avril 2024
Délibération n° 2024VEE02CS10

OBJET : BUDGET EAU POTABLE - Autorisations de programme / Crédits de paiement 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBault

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS10

OBJET : BUDGET EAU POTABLE - Autorisations de programme / Crédits de paiement 2024

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les Collectivités Territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

- 1- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis le report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement (autofinancement, emprunt) ;
- 2- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent un allègement du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

1 – « Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».

2 – Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ».

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication et de rigueur.

Il convient aujourd'hui de modifier les AP / CP à l'étape du Budget Primitif au Budget 2024, selon les estimations jointes en annexe :

N° AP	Objet AP
2022.01	Démonstrateur JOURDAIN
2022.02	MOULIN PAPON - Nouvelle Usine
2022.03	JAUNAY - Réhabilitation et extension de l'usine

2022.04	
2022.05	BALINGUE (Haut Service) - Réhabilitation et amélioration
2022.06	Renforcement et sécurisation du Pays des Olonnes et d
2022.07	MARTYRS - Nouvelle Usine
2022.08	Barrage APREMONT - Rehausse barrage + vannes de fonds + CD40
2022.09	
2022.10	
2022.11	Réservoirs sur Tour (RST) - programme prioritaire
2022.12	NESMY-LES RIVES DE L'YON - Nouveaux captages
2022.13	Renouvellement Ø 700 Chaigneau / Les Sables d'Olonne
2022.14	VENANSAULT - Nouveau captage
2022.15	BEAUFOU - Nouveau captage
2022.16	
2022.17	OUVRAGES - Sécurité des personnes - Malveillance
2022.18	
2022.19	Postes de Chloration
2022.20	
2022.21	STE GERMAINE - Eaux Claires
2022.22	Barrage MOULIN PAPON - Sécurisation
2022.23	Bornes de puisage
2022.24	
2022.25	Renouvellement Ø 500 Baffardière
2022.26	Renouvellement Ø 400 Fonte - Route du sel - RD 38B
2022.27	Saint Aubin des Ormeaux - Renforcement stockage
2022.28	ANGLE GUIGNARD - Passage au Chlorure Ferrique
2022.29	THOUARSAIS BOUILDROUX - Amélioration du traitement
2022.30	MARILLET - Mise en sécurité des Réactifs
2022.31	THM-Curatif quantitatif et qualitatif 2023
2022.32	Liaison Graon-Finfarine + pompage Graon
2022.33	Canalisation de transfert
2022.34	Aire d'alimentation de Sainte Germaine
2023.01	Renforcement et sécurisation du Marais Breton et des Iles
2023.02	Renforcement et sécurisation des Achards
2023.03	Renouvellement du feeder alimentant le réservoir de Grues
2023.04	Moulin Papon – Espace pédagogique
2023.05	Etude d'amélioration du Haut Service et du Bas Service de la Balingue
2023.06	La Roche sur Yon – Liaison usine Moulin Papon – Réservoir de Moulin Rouge
2023.07	Les Clouzeaux – Carrière, aménagement et pompages
2024.01	Renforcement et sécurisation du secteur Centre Est (Rochereau – Bultière)
2024.02	Réhabilitation BAS/POMP Marais Salé
2024.03	Réservoir sur tour du Tallud
2024.04	Marais Breton et des Iles – Réhabilitation et amélioration des ouvrages de distribution
2024.05	Usine du MARILLET – Réhabilitation et extension
2024.06	Usine de ROCHEREAU – Réhabilitation et extension
2024.07	Amélioration du rendement hydraulique des usines

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur des autorisations de programme précisées en annexe et à mandater les dépenses afférentes, étant précisé, qu'à ce stade les opérations sont présumées être financées par autofinancement ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement 2024 sont inscrits au Budget 2024

**Le Président
Jacky DALLET**

Comité Syndical - Séan

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS11

OBJET : Budget Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOULLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS11

Objet : Budget Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2023

Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget annexe dressé par M. Jacky DALLEY, Ordonnateur.

Après que Monsieur Jacky DALLEY ait quitté la salle, M. Michel BOSSARD, 1er Vice-Président, préside la réunion.

LE COMITE SYNDICAL :

Après s'être fait représenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2023 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administratif dressé par l'Ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Jacky DALLEY, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif du budget 2023,

DECIDE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

SUBDIVISIONS	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section exploitation	-	286 255.38	831 274.90	1 117 530.28	-	-
Section investissement	27 309.69	-	383 962.69	356 617.00	-	-
TOTAUX	27 309.69	286 255.38	1 215 201.59	1 474 147.28	-	-
RESULTATS	-	258 945.69	-	258 945.69	-	-

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration 2023 de Vendée Eau soumise à son examen ;

ARRETE à la somme totale de 175 281.84 € le montant des crédits correspondants aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être repris au Budget de l'exercice 2024 ;

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

LE PRESIDENT,
Jacky DALLEY

Comité Syndical - Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS12

OBJET : Budget Assainissement - Approbation du Compte de Gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS12

OBJET : Budget Assainissement - Approbation du Compte de Gestion 2023

Le Compte de Gestion 2023 du Comptable du Trésor est présenté aux membres du Comité Syndical. Il présente les mêmes montants et résultats que le Compte Administratif 2023.

Monsieur Le Président soumet le Compte de Gestion 2023, au vote.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le Compte de Gestion 2023 de Vendée Eau présenté par le receveur ;**
- **DONNE POUVOIR au Président pour signer le Compte de Gestion 2023.**

LE PRESIDENT,
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance
Date de la convocation : 5 avril 2024
Délibération n° 2024VEE02CS13

**OBJET : Budget Assainissement - Affectation du résultat
d'exploitation du Compte Administratif 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBault

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS13

OBJET : Budget Assainissement - Affectation du résultat d'exploitation du Compte Administratif 2023

Monsieur le PRESIDENT expose que l'excédent d'exploitation du Compte Administratif 2023 tel qu'il vient d'être approuvé est de 286 255.38 €.

Il propose que cet excédent soit affecté de la façon suivante :

- 134 012.03 € en autofinancement de la section d'investissement dans le budget annexe de Vendée Eau 2024, à l'article 1068 (recettes d'investissement).
- 152 243.35 € en report en section d'exploitation dans le budget annexe de Vendée Eau 2024 à l'article 002 (recettes d'exploitation).

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation du Compte Administratif 2023 de Vendée Eau dans le budget annexe 2024 de la façon suivante :**
 - **134 012.03 € en autofinancement de la section d'investissement dans le budget annexe de Vendée Eau 2024, à l'article 1068 (recettes d'investissement ;**
 - **152 243.35 € en report en section d'exploitation dans le budget annexe de Vendée Eau 2024 à l'article 002 (recettes d'exploitation).**
- **AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.**

LE PRESIDENT,
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance
Date de la convocation : 5 avril 2024
Délibération n° 2024VEE02CS14

OBJET : Budget annexe « assainissement » – Budget Primitif 2024 – Approbation

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS14

**OBJET : Budget annexe « assainissement » –
Budget Primitif 2024 – Approbation**

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

VU les articles R.5711-1-1 à R.5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux finances communales,

VU les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'affectation de l'excédent d'exploitation,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-DRCTAAJ/PIFL-107 en date du 28 mars 2019, portant modification des statuts du Syndicat Mixte Vendée Eau,

VU les décisions concordantes de Vendée Eau (n°2022VEE04CS09 du 15 décembre 2022) et de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (n°2022CC_12_241 du 13 décembre 2022) pour le transfert de la compétence « assainissement collectif » de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à Vendée Eau au 1^{er} avril 2023, s'agissant d'une compétence à la carte dans les statuts de Vendée Eau,

VU le débat sur le rapport d'orientations budgétaires en Comité Syndical le 14 mars 2024,

VU la délibération n°2024VEE02CS11 du 11 Avril 2024 approuvant le compte administratif 2023,

VU la délibération n°2024VEE02CS13 du 11 Avril 2024 décidant l'affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2023,

VU la proposition de budget primitif du Budget annexe Assainissement pour l'exercice 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ADOPTER le Budget Primitif du Budget Annexe « assainissement » pour 2024 tel qu'il vient de lui être présenté.

LE PRESIDENT,
Jacky DALLET

Comité Syndical - Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS15

OBJET : Budget annexe - « assainissement » Autorisations de programme / Crédits de paiement

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT	
		Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU	
		Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX	
		Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET	
		Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD	
		Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU	
		Joël BOBINEAU	
		Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER	
		Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonay	2	Christian BOISSINOT	
		Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET	
		Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN	
		Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD	Yannick DAVID
		Anne AUBIN-SICARD	François GILET
		Yannick DAVID	
		Alexandra GABORIAU	
		François GILET	
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAULT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Comité Syndical

Réunion du 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS15

OBJET : Budget annexe - « assainissement » Autorisations de programme / Crédits de paiement

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les Collectivités Territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

- 1- Inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis le report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement (autofinancement, emprunt) ;
- 2- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ils permettent un allègement du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- 1 – « Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».
- 2 – Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ».

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP prennent la forme d'une délibération de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP peuvent être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication et de rigueur.

Monsieur le Président propose de mettre en place la procédure d'AP/CP, concernant le budget annexe « assainissement » pour les opérations 2024 et suivantes, dont la liste est présentée ci-après et selon les estimations jointes en annexe :

N° AP	Objet AP
2023.001	Faymoreau – Village minier et la Blanchardière – Projet de création d'un système d'assainissement collectif

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de mettre en place la procédure d'AP/CP, concernant le budget annexe « assainissement », pour les opérations 2024 et suivantes
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur des autorisations de programme précisées en annexe et à mandater les dépenses afférentes, étant précisé, qu'à ce stade les opérations sont présumées être financées par autofinancement ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement 2024 sont inscrits au Budget Primitif 2024 ou dans ses décisions modificatives.

**Le Président
Jacky DALLET**

Comité Syndical - Séance

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS16

OBJET : Contrat de délégation de service public pour la distribution d'eau potable sur le secteur du Marais Breton et des Iles du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2029 – Avenant n°2 – Approbation – Autorisation – Signature

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BREGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

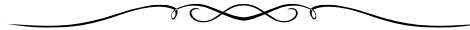
L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Réunion du Comité Syndical Le 11 Avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-258500222-20240411-2024VEE02CS16-DE

Délibération n° 2024VEE02CS16

Objet : Contrat de délégation de service public pour la distribution d'eau potable sur le secteur du Marais Breton et des Iles du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2029 – Avenant n°2 – Approbation – Autorisation – Signature

Aux termes d'un contrat de délégation de service public du 30 novembre 2015 visé par la Préfecture le 30 novembre 2015, à effet du 1^{er} janvier 2016, Vendée Eau a confié l'exploitation du service public de distribution d'eau potable sur le secteur du Marais Breton et des Iles à la société SAUR.

Un avenant n°1, entré en application à compter du 1^{er} janvier 2022, tient compte des évolutions du patrimoine qui ont impactés l'inventaire, le plan prévisionnel de renouvellement du contrat et la dotation annuelle associée. Cet avenant a entraîné une diminution de la rémunération de 10 652 € sur la durée du contrat, soit -0,02 % des recettes initialement prévues au CEP.

Par ailleurs, à la suite du constat de l'augmentation significative de la teneur en THM sur le secteur MBI en période estivale, et sur demande des services de l'Etat, Vendée Eau a mis en place au printemps 2023 dans le cadre d'un plan d'action THM une installation composée d'un filtre à charbon actif en grain sur le site de la bache au sol et de la suppression de la Guillotière, au Perrier. Cette installation, en service depuis le 3 juillet 2023, occasionne pour le délégataire des charges supplémentaires d'exploitation non prévues au contrat initial.

Il est donc nécessaire de procéder à la passation d'un avenant n°2 ayant pour objet de prendre en compte les nouvelles charges d'exploitation induites par la mise en route de cette nouvelle installation et l'impact sur la rémunération du délégataire.

Les charges supplémentaires sont répercutées sur la rémunération du Délégué à partir de 2024 comme suit (en euros 2015) :

- ajout d'une nouvelle part fixe relative aux charges fixes d'exploitation de l'unité de traitement de la Guillotière de 108 413 €/an ;
- ajout d'une nouvelle part variable relative aux charges variables d'exploitation de l'unité de traitement de la Guillotière de 0,0441 €/m³.

Les charges supplémentaires supportées par le Délégué en 2023 font l'objet d'une rémunération forfaitaire sur l'exercice 2024 d'un montant de 102 920 €.

L'augmentation totale de la rémunération du Délégué due à l'avenant n°2 est de + 1 335 518 € soit + 2,63 % des recettes initialement prévues au CEP.

Le présent avenant n°2 n'entraîne ni modification substantielle de l'équilibre économique du contrat en faveur de SAUR, ni extension considérable de son champ d'application, ni remise en cause des conditions initiales de la concurrence (cf. article R.3135-7 du Code de la Commande Publique).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **approuve les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la distribution d'eau potable sur le secteur du Marais Breton et des Iles avec SAUR du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2029 visant à prendre en compte les nouvelles charges d'exploitation induites par la mise en route de la nouvelle unité de traitement des THM sur le site de La Guillotière ;**

- **approuve l'incidence financière de cet avenant n°2, soit une augmentation du montant initial du contrat de + 1 335 518 € soit + 2,63 % des recettes initialement prévues au CEP ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à effet du 1^{er} janvier 2024 correspondant avec la Société SAUR ;**
- **autorise Monsieur le Président à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.**

**Le Président,
Jacky DALLET**

Comité Syndical - Séance

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS17

OBJET : Marché d'exploitation du service de production d'eau potable du SIAEP de la Vallée du Jaunay visé en préfecture le 21 décembre 2015 pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2029 – Avenant n°2 – Approbation – Autorisation – Signature

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLET
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU Joël BOBINEAU Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLET Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN Jean-Michel BRIGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD Anne AUBIN-SICARD Yannick DAVID Alexandra GABORIAU François GILET	Yannick DAVID François GILET
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Réunion du Comité Syndical

Le 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS17

Objet : Marché d'exploitation du service de production d'eau potable du SIAEP de la Vallée du Jaunay visé en préfecture le 21 décembre 2015 pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2029 – Avenant n°2 – Approbation – Autorisation – Signature

Vendée Eau a signé en date du 21 décembre 2015, avec la société SAUR, un marché relatif à l'exploitation du service de production d'eau potable du SIAEP de la Vallée du Jaunay. Ce marché couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2029.

Ce marché prévoyait une rémunération totale du prestataire, sur toute sa durée, s'élevant à 20 511 226 € HT en valeur base marché.

Un avenant n°1, entré en application à compter du 1^{er} janvier 2022, tient compte des évolutions du patrimoine qui ont impactés l'inventaire, le plan prévisionnel de renouvellement du contrat et la dotation annuelle associée. Cet avenant a entraîné une augmentation de la rémunération de 9 096 € sur la durée du contrat, soit +0,04 % des recettes initialement prévues au CEP.

Postérieurement à la conclusion de ce marché, Vendée Eau a fait l'acquisition de la carrière des Clouzeaux, nouvelle ressource d'eau brute. Une installation de pompage a été installée pour assurer un refoulement d'eau brute de la carrière vers la retenue du Jaunay, ou de la retenue du Jaunay vers la carrière des Clouzeaux.

Le pompage entre la retenue du Jaunay et la carrière des Clouzeaux est en service depuis 2022.

Le fonctionnement de ce pompage occasionne pour le prestataire des charges supplémentaires d'exploitation non prévues au contrat initial.

Il est donc nécessaire de procéder à la passation d'un avenant n°2 ayant pour objet de prendre en compte les nouvelles charges d'exploitation induites par la mise en route de cette nouvelle installation et l'impact sur la rémunération du prestataire.

Les charges supplémentaires présentées à l'article 2 du présent avenant sont répercutées sur la rémunération du Prestataire à partir de 2024 comme suit (en euros 2015) :

- ajout d'une nouvelle part fixe relative aux charges fixes de fonctionnement du pompage entre la retenue du Jaunay et la carrière des Clouzeaux, de 23 363 €/an ;
- ajout d'une nouvelle part variable relative au fonctionnement du pompage dans le sens retenue du Jaunay vers la carrière des Clouzeaux de 0,0556 €/m³ ;
- ajout d'une nouvelle part variable relative au fonctionnement du pompage dans le sens carrière des Clouzeaux vers la retenue du Jaunay de 0,0321 €/m³.

Les charges supplémentaires supportées par le Prestataire en 2022 et 2023 font l'objet d'une rémunération forfaitaire sur l'exercice 2024 d'un montant de 302 424 €.

L'augmentation totale de la rémunération du Prestataire due au présent avenant sur l'économie initiale du contrat est de + 863 561 € soit + 4,21% des recettes initialement prévues au CEP. L'incidence financière des avenants n°1 et 2 cumulés est de + 4,25 %.

Cet avenant n°2 s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article R2194-8 du code de la commande publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **approuve les termes de l'avenant n°2 au marché passé avec SAUR pour l'exploitation du service de production d'eau potable du SIAEP de la Vallée du Jaunay sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2029 visant à prendre en compte les nouvelles charges d'exploitation induites par la mise en route de la nouvelle installation de pompage sur le site de la carrière des Clouzeaux ;**
- **approuve les dispositions financières de cet avenant n°2 qui entraîne une augmentation du montant du marché de + 863 561 € soit + 4,21% des recettes initialement prévues au CEP ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 correspondant avec SAUR à effet du 1^{er} janvier 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.**

**Le Président,
Jacky DALLET**

Comité Syndical - Séance

Date de la convocation : 5 avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS18

OBJET : Exploitation du service de production d'eau potable de Vendée Eau à partir du barrage et de l'usine de production d'eau potable de Moulin Papon à partir du 1^{er} février 2025 – Principe de mise en délégation du service – Approbation

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 10h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis, au siège de **Vendée Eau**, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

ETAIENT PRESENTS :

DELEGUES DESIGNES PAR LES CC/CA :

CC/CA	Délégués présents ou représentés		
	Nombre	Prénom - Nom	Pouvoir à :
Challans Gois Communauté	2	Richard SIGWALT	
		Stéphane CHIFFOLEAU	
Ile de Noirmoutier	0		
Océan Marais de Monts	1	Miguel CHARRIER	Jacky DALLEY
Ile d'Yeu	1	Michel BRUNEAU	
Pays de St Gilles Croix de Vie	1	Lucien PRINCE	
Vie et Boulogne	1	Dominique PASQUIER	
Pays des Achards	2	Jean-François PEROCHEAU	
		Jean TESSIER	
Les Sables d'Olonne Agglomération	2	Michel CHAILLOUX	
		Loïc PERON	Michel CHAILLOUX
Vendée Grand Littoral	2	Marc HILLAIRET	
		Olivier DALMASSO	Marc HILLAIRET
Sud Vendée Littoral	1	James GANDRIEAU	
Vendée Sèvre Autise	2	Michel BOSSARD	
		Joël CHOLLET	
Fontenay Vendée	3	Jean-Marie ARNAUDEAU	
		Joël BOBINEAU	
		Stéphane BOUILLAUD	
Pays de la Chataigneraie	1	Christian GUENION	
Pays de Pouzauges	2	Joël CHATEIGNER	
		Bernard MARTINEAU	
Pays de Chantonnay	2	Christian BOISSINOT	
		Hélène MADORRA	
St Fulgent-Les Essarts	2	Jacky DALLEY	
		Christian MERLET	
Pays des Herbiers	1	Patrice BERTRAND	
Montaigu-Rocheservière	2	Florent LIMOUZIN	
		Jean-Michel BRIGEON	
Pays de Mortagne	0		
La Roche sur Yon Agglomération	5	Luc BOUARD	Yannick DAVID
		Anne AUBIN-SICARD	François GILET
		Yannick DAVID	
		Alexandra GABORIAU	
		François GILET	
TOTAL	33		

L'assemblée est composée de 28 délégués sur 49 et de 5 pouvoirs.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Claude BIRON
Monsieur Fabien GABORIT
Madame Rosiane GODEFROY
Monsieur Hervé BESSONNET
Monsieur Jean CANTIN
Monsieur Xavier PROUTEAU
Monsieur Jean-Yves DUPE
Monsieur Jean-Pierre CHAPALAIN
Monsieur Bruno FAIVRE
Monsieur Christophe FORTIN
Monsieur Michel BREBION
Monsieur Christophe HOGARD
Monsieur Anthony BONNET
Monsieur Jean-François FRUCHET
Monsieur Alain BROCHOIRE
Monsieur Pascal THIBAULT

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Denis GUILBERT, Directeur Général **Vendée Eau**
Monsieur Olivier DESPRETZ, Directeur des Services Techniques **Vendée Eau**
Madame Marylaure BERNIER, Directrice Contrats et Patrimoine **Vendée Eau**
Madame Sylviane GIRAUDON, Directrice administrative **Vendée Eau**
Monsieur Mathieu FABRY, **Vendée Eau**
Madame Katia MARBOEUF, **Vendée Eau**
Madame Murielle GUILBAUD, **Vendée Eau**
Madame Anne-Laure GASTON, **Vendée Eau**
Madame Véronique BECK, **Vendée Eau**
Madame Dominique ARRENOUX, **Vendée Eau**



Réunion du Comité Syndical

Le 11 Avril 2024

Délibération n° 2024VEE02CS18

OBJET : Exploitation du service de production d'eau potable de Vendée Eau à partir du barrage et de l'usine de production d'eau potable de Moulin Papon à partir du 1^{er} février 2025 – Principe de mise en délégation du service – Approbation

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les articles L1411-1 à L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de production d'eau potable de Vendée Eau à partir du barrage et de l'usine de production d'eau potable de Moulin Papon à partir du 1^{er} février 2025,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu l'avis du Comité Technique de Vendée Eau,

Considérant que la phase d'essais de la nouvelle usine de production d'eau potable de Moulin Papon interviendra le 1^{er} février 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'associer l'exploitant dès la phase de réalisation des essais ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le principe d'une gestion déléguée du service public de production d'eau potable à partir du barrage et de l'usine de Moulin Papon à partir du 1^{er} février 2025, pour une durée de 2 ans et 11 mois soit jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

**Le Président,
Jacky DALLET**